



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Jezequel, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. Talarmin, de M. J. Petton, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. Le Bec, Mme Pellé, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Conq ; Mme Caouissin, Mme Caouder, M. Loëgel, M. Quéméneur, absents excusés.

### BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme Conq, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2023 pour le budget principal dont les principaux éléments sont les suivants :

Section de fonctionnement :

DÉPENSES			RECETTES		
Chap	Libellés	CA 2023	Chap	Libellés	CA 2023
11	Charges à caractère général	162 507 €	013	Atténuation de charges	34 577 €
12	Charges de personnel et frais Autres charges de gestion	793 025 €	70	Ventes produits, prestations	178 431 €
65	courante	1 €	74	Subventions d'exploitation	€
66	Charges financières	0 €	75	Autres produits de gestion	135 €
67	Charges exceptionnelles	4 397 €	77	Produits exceptionnels	0 €
22	Dépenses imprévues	0 €	79	Transferts de charges	1 €
<b>TOTAL</b>		<b>959 930 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>920 795 €</b>

<b>SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>-39 135 €</b>
Solde N-1	85 135 €
Excédent d'exploitation reporté	45 999 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, arrêté comme présenté ci-dessus.

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le rapport pour le débat d'orientation budgétaire a pour objet d'assurer une bonne information des conseillers municipaux et des habitants sur les choix budgétaires. Ce document permet, d'une part, de mesurer les conséquences des choix de gestion réalisés, mais également d'évaluer les capacités d'investissement de la commune pour les années à venir. Le document évoque les éléments suivants : situation financière du budget / évolution prévisible des variables / discussion sur les priorités du budget primitif / contexte pluriannuel et stratégie financière.

La construction des budgets communaux s'inscrit dans les principales orientations financières développées ci-après.

### DONNÉES GÉNÉRALES ET RÉTROSPECTIVES

Le Rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte incertain (évolution des taux d'intérêt, incertitudes géopolitiques) et dans le cadre des orientations de la Loi de Finances :

- croissance du PIB de 1,4% (revisé à 1%)
- taux d'inflation prévisionnel de 2,5%

- Objectif de 4,4% de dette publique pour 2024

Données du budget principal :

- Un niveau d'autofinancement satisfaisant et conforme aux objectifs soit 975 k€.
- Les charges de fonctionnement ont augmenté en raison notamment de l'inflation et du coût de l'énergie. Le développement des services entraîne également une augmentation des charges de personnel
- Les produits de fonctionnement continuent d'évoluer favorablement. La stabilité du montant des dotations est compensée par le dynamisme des bases d'imposition ainsi que celui des produits des services.
- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 271 K€ en moyenne /an de 2020 à 2023.
- Financement de l'investissement par l'épargne nette, les ressources propres d'investissement (FCTVA, produits de cessions ...), les subventions et l'emprunt à 21.5%. Pour 2023, le recours à l'emprunt est de 700 k€ après 750 k€ en 2022. Le ratio de l'encours de la dette est de 3,2 années de mobilisation de l'épargne brute = bonne santé financière (situation à risque à partir de 7 ans).

### **Orientations stratégiques :**

1er axe Favoriser le bien vivre à Plouarzel :

- Agir pour l'attractivité de la commune et un cadre de vie qualitatif;
- Encourager l'installation de nouveaux habitants en favorisant le développement d'activités locales ;
- Soutenir les associations, les écoles...
- Aménager le cadre de vie (voirie, effacement des réseaux... );
- Soutenir la culture en poursuivant les études en vue de la construction d'une nouvelle médiathèque

2ème axe - Favoriser l'offre de logement

En multipliant les opérations de renouvellement urbain pour faire face à la pression très forte de demandes de logements :

- Maison Petton : création de logements, commerce...
- L'école Saint Anges : habitats jeunes
- Encourager les projets privés ...

3ème axe : Continuer à mettre en œuvre la transition énergétique et écologique :

- Isolation du complexe polyvalent
- Mise en place de panneaux photovoltaïques
- Continuer le travail sur l'économie d'énergie (bâtiments et rues) en optimisant le pilotage des installations
- Déminéraliser le bourg en multipliant la plantation d'arbres et d'arbustes

4ème axe Maintien d'une bonne santé financière du budget :

- S'adapter à des pertes de ressources de l'Etat (FPIC, DSR Cible),
- Pour faire face à la disparition du FPIC, la commune de Plouarzel a instauré une majoration de 50 % de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Préserver la capacité à investir, ce qui passe par le maintien d'un bon niveau d'épargne,
- Maintenir un niveau d'épargne nette qui permet de couvrir l'essentiel des dépenses récurrentes d'investissements

### **PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS DES RECETTES ET DES CHARGES**

#### **Dotations de l'État :**

Disparition attendue du FPIC en 2024 avec une compensation dégressive sur 4 ans.

= Perte de 76 K€ à terme avec une compensation à hauteur de 90% en 2024,

(Loi de finances 2023 : allongement à quatre ans de la garantie de sortie d'éligibilité au FPIC)

Stagnation du niveau de la DGF en 2024 avec une perte de l'ordre de 13 % attendue en 2026

du fait de la réforme de cette dotation.

### **Contributions :**

Revalorisation des bases en fonction de l'évolution de l'inflation de novembre 2022 à novembre 2023, soit + 3.9% en 2024,

Taux d'imposition, inchangés depuis 2015 (taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 43.52 % ; taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 46.67 %)

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : la commune a décidé de majorer de 50 % la part communale

L'évolution réelle des **charges de fonctionnement** est estimée sur la période 2023 à 2026 à une moyenne de 5,1 % (y compris intérêt de la dette). Des baisses attendues en 2024 : carburants, électricité

### **Proposition d'opérations d'équipements pour l'année 2023 et années suivantes :**

Programmes récurrents : voirie : 258 000€ ; réseaux divers : 200 000€ ; bâtiments : 230 000€ ; matériel informatique 20 000€ puis 10 000€ ; véhicules : 20 000€ (achat tracteur services techniques) ; plantations : 10 000€

Poursuite des programmes en cours ; extension salle de sport : 136 000€ ; rénovation camping : 140 000€ ; étude + architecte médiathèque 40 000€,

Projets en phase d'étude et/ou à engager en 2024 et années suivantes : rénovation énergétique du complexe polyvalent (730 000€) ; renouvellement urbain place des halles (commerce + habitat ; aménagement parking et voirie : 777 000€) ; acquisition et aménagement locaux professionnels (698 000€) ; grosses opérations de voirie et aménagement parking : 177 000€

L'étalement des dépenses dans le temps doivent permettre de contrôler le recours à l'emprunt afin de limiter le coût des annuités pour les années à venir.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

L'ensemble du document est consultable à la mairie et sur le site internet de la commune.

## **RÉPARTITION DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

Les commissions ressources et moyens et vie associative se sont réunies et ont étudié les demandes de subventions parvenues à la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, détermine les critères d'attribution des subventions aux associations de la commune de la façon suivante :

### **Associations sportives :**

le montant de la subvention est divisé en deux parties :

un montant forfaitaire de 300€

un montant calculé selon le nombre d'adhérents de moins de 18 ans : 15,50€ / adhérent de moins de 18 ans.

d'autres montants peuvent être attribués selon les cas :

Kms x 0,03€ (déplacements championnats)

Aide à l'emploi d'un animateur sportif : 20€ x nb -18 ans

Aide à l'entretien des locaux : 2 000€

### **Autres associations : forfait**

Les associations seront avisées par courrier du montant qu'il leur est attribué.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – PLAN ARBRES**

Monsieur le Maire présente le projet de plantation d'arbres sur la commune, situé dans différents secteurs : au bourg : Ty cocon, zone de loisirs de Kerivarc'h, quartier de Kerivarc'h, allée des bruyères, parc du cimetière de Trezien.

Le coût du projet est évalué à 3 677.71 € HT.

Afin de financer ce projet, il est nécessaire de solliciter des subventions auprès des partenaires de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet ;

- s'engage à élaborer et suivre un plan de gestion durable de ces plantations ;
- donne pouvoir au Maire pour solliciter toutes les subventions aux quelles le projet pourrait prétendre auprès du conseil départemental.

### RÉTROCESSION DÉLAISSÉE DE VOIRIE RUE DU PHARE – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Le tracé de la rue du phare ne correspond pas au cadastre en vigueur. Il est nécessaire de régulariser la propriété de l'emprise de cette voie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la cession gratuite à la commune la parcelle YP 573 pour 234 m<sup>2</sup> afin de régulariser l'emprise de la voie ;
- de décider que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune ;
- de donner pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'acte d'acquisition.

### AFFAIRES DIVERSES

De nombreux habitants du territoire se plaignent du défaut de réparation de la fibre et du réseau téléphone et ce, depuis de nombreuses semaines.

Le conseil municipal prend acte de ces remarques et fait régulièrement des points auprès de ces organismes, afin de régler au plus vite la situation.

#### Calendrier des prochaines réunions :

- 14 mars : commission ressources et moyens
- 15 mars 2024 : Plouarzel animation
- 29 mars 2024 : conseil municipal, vote du budget

#### Point sur l'avancée du projet de piste cyclable entre Saint Renan et Plouarzel.

**PLOUARZEL**  
**29<sup>ème</sup> SALON D'IROISE**  
de peinture et sculpture figuratives

INVITÉ D'HONNEUR  
**JEAN DELETRE**  
EN MAIRIE DU 7 AVRIL AU 5 MAI 2024  
Aux heures d'ouverture de la mairie et dimanches après-midi de 14h à 17h30